



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 06-07-2026 /

Dossier complet le : 06-07-2026 /

N° d'enregistrement : 019929/KK P

1 Intitulé du projet

Forage a destination de l'irrigation d'une profondeur superieure a 50 m soit 85 m.

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

EARL DEBEUSSCHER FLORIAN

Raison sociale

EARL DEBEUSSCHER FLORIAN

N° SIRET

39871913800016

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

DEBEUSSCHER

Prénom(s)

Florian

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
27. Forages en profondeur, notamment les forages géothermiques, les forages pour l'approvisionnement en eau, à l'exception des forages pour étudier la stabilité des sols., 27A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le siege d'exploitation de monsieur DEBEUSSCHER se situe sur la commune de NORTKERQUE (62370) Afin de garantir la qualite de ces productions en lin, PDT et legumes, monsieur DEBEUSSCHER souhaite pouvoir irriguer ses parcelles situees sur la commune de NORTKERQUE et envisage donc de realiser un forage sur cette commune. Le forage est le seul moyen d'acceder a l'eau puisque la ressource en eau de surface est trop eloignee ou n'est pas suffisante. PROJET en surfaces et volumes : PDT 7 ha x 1600 m³ = 11 200 m³, lin 10 ha x 400 m³ = 4 000 m³, legumes de plein champ 3 ha x 1 600 m³ = 4 800 m³, soit un total global de 20 000 m³

4.2 Objectifs du projet

Fournir de l'eau au debit moyen de 60 m³/h pour l'irrigation des cultures de lin,PDT et legumes. Besoin annuel estime a 20 000 m³ / an, afin de garantir la qualite des differentes productions. Il est prevu de faire fonctionner la pompe du forage au maximum 20 heures par jour soit un volume preleve previsionnel journalier de 1 200 m³. La campagne d'irrigation est prevue pour un demarrage autour du 1er juin et un arret au plus tard au 15 septembre. Le nombre de jours d'irrigation par semaine pourra etre de 7 jours si les conditions climatiques du moment et les cultures en place le necessitent. Ces choix de declencher ou non l'irrigation des cultures sera guide par l'utilisation d'outils d'aide a la decision (OAD) tels que les sondes tensiometriques ou les bilans hydriques a la parcelle. Ces outils permettent de declencher l'irrigation aux moments les plus opportuns et permettent de justifier la bonne utilisation de la ressource. de plus, avec la mise en oeuvre de la gestion volumetrique a partir de cette annee 2026, les volumes previsionnels etanlis en debut de camapgne au printemps, pourront etre reduits d'un certain pourcentage en cas de prise d'un arrete secheresse. Dans ce cas, ce sont bien les prescriptions de cet arrete secheresse qui s'appliquent a l'ensemble des irrigants du territoire

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le forage sera creuse en rotation a l'eau claire, les formations meubles seront d'abord forees et obturees a l'aide d'un tubage et cimentation de l'espace annulaire entre le tubage plein et le terrain naturel. Les formations calcaires seront ensuite forees. Le forage sera equipe d'un tubage PVC, plein dans sa partie superieur (0 a 60 m) et d'un tubage crepine de 25 metres dans sa partie inferieure. (cf annexe 7) Une margelle betonnee sera concue de maniere a eloigner les eaux de la tete de forage. La surface de la margelle sera de 3 m² et rehaussee de 30 cm par rapport au niveau du sol. La tete de forage s'elevera d'au moins 50 cm au dessus du niveau du sol. L'ouvrage sera dans un local ferme et cadenassee

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

L'eau du forage sera pompe au debit instantane maximum de 60 m³/h pour un volume preleve maximum annuel de 20 000 m³/an. L'energie utilisee pour pomper l'eau sera fournie par un moteur electrique . Ce moteur actionnera une pompe immergee. L'irrigation sera pratquee par la technique d'aspersion avec enrouleur. Le forage sera exploite pendant la periode estivale si les conditions climatiques l'exigent.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Rubrique 1.1.1.0 : demande d'autorisation de creer un ouvrage compatible avec l'arrete des prescriptions generales specifiques aux ouvrages en date du 11/09/2003.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Profondeur du forage : 85 metres Diametre foration : 381 mm Diametre tubage : 315 mm debit de prelevement : 60 m3/heure superficie du chantier pendant les travaux : 100 m2	(9 m2 projet final, m2)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : E , " Lat. : N "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLUi de la region d'AUDRUICQ Parcelle C 321 concernee par le projet est en zone agricole .
l'altitude du point de projet se situe a 14 m NGF

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Le projet de forage est situé en dehors des ZNIEFF. Le site du projet se situe à 2.9 km au Sud d'une ZNIEFF de type 1, référencée sous le n° 310007255 - Watergangs des Attaques et d'Andres et Lac d'Ardres.
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Les zones humides les plus proches se situent a 1.6 Km a l'ouest du site du projet forage.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Le site Natura 2000 le plus proche est celui reference FR3100494 - Prairies et marais tourbeux de Guines situe a 3.8 km a l'ouest. Il n'y aura donc pas d'impact.
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Selon le référentiel du BRGM, le projet de forage est situé dans le système aquifère ARTOIS / BASSIN DES FLANDRES code 001x1. La nappe exploitable est la nappe de la craie de la Vallée de l'AUDOMAROIS. Le sens d'écoulement de la nappe est en direction Sud-Ouest / Nord-Est. La craie est protégée par une épaisse couche argileuse, sableuse et argilo-sableuse à l'aplomb de l'endroit où est prévu le forage. La nappe
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Le site Natura 2000 le plus proche est celui reference FR3100494 - Prairies et marais tourbeux de Guines situe a 3.8 km a l'ouest.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	en phase d'exploitation, la margelle betonnee consommera entre 3 et 9 m2.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	Afin de preserver la qualite de l'eau des nappes souterraines, une cimentation de l'espace annulaire entre le terrain et le tubage sera realisee, ainsi qu'une margelle betonnee et surelevee / terrain naturel

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	uniquement lors de la réalisation du chantier.
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	Pendant la phase travaux.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒	☐	Lors de l'exploitation, l'ouvrage sera alimenté par un moteur électrique.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	Uniquement pendant la phase de création, rejet de mélange de terre et d'éléments provenant des différentes couches de sol rencontrées.
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	rejet dans la parcelle agricole attenante au projet

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☒	☐	Le projet consiste a garantir un niveau de rendement et de qualite suffisant pour les cultures de lin, PDT et legumes. Disposer de l'irrigation permettra a l'exploitation de monsieur DEBEUSSCHER de perenniser son activite.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Il n'existe pas de forage actif a moins de 500 metres du projet de forage d'irrigation.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

L'espace annulaire entre le tubage plein et le terrain naturel sera cimenté afin d'éviter toute infiltration des eaux de surface. Ainsi, lors de la réalisation du forage, toutes les précautions seront prises pour éviter les pollutions accidentelles. Pendant l'exécution du forage toutes les dispositions seront prises afin : - d'assurer la consolidation des terrains traversés et s'opposer dans la mesure du possible à toute déperdition des eaux de nappes souterraines, - de ne pas mettre en communication les différents niveaux d'aquifères rencontrés, - de prévenir toute introduction de pollution de surface en cours de travaux. Ainsi, la partie supérieure du forage sera rendue étanche par cimentation sur toute la hauteur du tube plein. Il sera réalisé une margelle bétonnée, conçue de manière à éloigner les eaux de la tête de forage. La surface de la margelle sera de 3 m² et rehaussée de 30 cm par rapport au niveau du sol. La tête de forage s'élèvera d'au moins 50 cm au-dessus du niveau du sol.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Non, le projet se situe en dehors des zones naturelles de type ZNIEFF, Natura 2000 et des zones humides. Le projet est éloigné des captages d'eau potable. Le captage AEP le plus proche qui est celui de la commune de LOUCHES se situe à 3.2 km au sud-ouest du projet. Le projet respecte les dispositions du SDAGE et du SAGE du DELTA DE L'AA qui est en procédure de révision actuellement. La nappe exploitable est la nappe de la craie de la Vallée de l'Audomarois qui s'écoule du Sud-Ouest vers le Nord-Est sur cette partie de territoire. Le projet présente devrait être dispensé d'une évaluation environnementale.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom DEBEUSSCHER

Prénom Florian

Qualité du signataire gerant de l'EARL

À NORTKERQUE

Fait le 23-06-2026

Signature du (des) demandeur(s)